

Légende

- Nom du cours
- Prérequis
- Visée du cours
- Détails des objectif
- Durée et environnement du cours
- Champ de pratique

Brevet "Encadrement en ski de montagne niveau 1" (ENC-1)

Introduction à la pratique professionnelle

PUBLIC CIBLE

Pratiquant.e visant à débiter une pratique professionnelle en ski de montagne

Pré-requis pour inscription

1. 18 ans et plus
2. Attestation CSA 1
3. Certification de premiers soins valide (Région éloignée 40h)
4. 25 sorties personnelles en ski de montagne sur un minimum de 5 sites différents
5. Compétences de glisse permettant l'encadrement sécuritaire d'un groupe en terrain simple

Préparation à l'évaluation ENC-1
(Recommandée)

VISÉE DU MODULE
Préparer la personne à l'évaluation des compétences nécessaires à encadrer un groupe en terrain simple selon l'ÉETA

- OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**
1. Connaître et appliquer les responsabilités d'un.e encadrant.e
 2. Planifier adéquatement une sortie
 3. Encadrer un groupe en déplacement
 4. Reconnaître et minimiser le risque
 5. Intervenir en situation d'urgence

DURÉE ET LIEU
19h total donnés sur un site non aménagé offrant un variété de terrains conformes au champ de pratique ENC 1

Évaluation ENC-1

VISÉE DU MODULE
Évaluer les compétences nécessaires à encadrer un groupe en terrain simple selon l'ÉETA

- OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**
1. Connaître et appliquer les responsabilités d'un.e encadrant.e
 2. Planifier adéquatement une sortie
 3. Encadrer un groupe en déplacement
 4. Reconnaître et minimiser le risque
 5. Intervenir en situation d'urgence

DURÉE ET LIEU
26h donnés sur un site non aménagé offrant un variété de terrains conformes au champ de pratique ENC 1

CRITÈRES DE CERTIFICATION
L'apprenti.e encadrant.e doit réussir toutes les évaluations suivantes:
Évaluation pratique - encadrement terrain
Évaluation pratique - standard de glisse
Évaluation pratique - sauvetage et évacuation
Évaluation théorique - examen écrit

Développement et pratique supervisée

CHAMP DE PRATIQUE

Une personne détenant le brevet ENC-1 peut encadrer un groupe dans les conditions suivantes:

- Encadrer en terrain simple ou moindre selon l'ÉETA
- Encadrer sur un terrain présentant un **indice de danger d'avalanche considérable ou moindre**, selon une prévision du danger d'avalanche produite par un.e professionnel.le certifié.e ou sous un plan de sécurité avalanche approuvé par la FQME
- Encadrer pour un organisme possédant un plan de gestion de risque documenté et un plan d'urgence spécifique au terrain choisi (pas de possibilité d'encadrer de façon indépendante à ce niveau)
- Maintenir un ratio maximum de 1:8 à l'intérieur de son groupe

MAINTIEN DE COMPÉTENCE

Afin de maintenir son brevet valide, une personne détenant la certification ENC 1 s'engage à respecter les critères suivants:

- Maintenir sa certification de premiers soins à jours
- Encadrer l'équivalent de **12 jours de sorties professionnelles sur une période de 3 ans.**
- Documenter sa participation à l'équivalent de **24h de formation continue** relative à l'encadrement, la montagne ou la gestion des risques, **sur une période de 3 ans.** (excluant la formation continue en premiers soins)

EXTENSION DU CHAMP DE PRATIQUE SOUS SUPERVISION
Une personne détenant le brevet ENC-1 peut encadrer en terrain exigeant (ÉETA) si tous les critères énoncés dans la matrice de supervision sont respectés.

MATRICE DE SUPERVISION

Conditions d'extension temporaire du champ de pratique ENC-1 sous supervision ENC-2

Terrain simple

Terrain exigeant

Terrain complexe

Pratique autonome

Def.: ENC-1 travaillant de façon autonome. Aucune présence ENC-2

Supervision directe

Def.: ENC-1 travaillant directement avec ENC-2. Font partie du même groupe et se déplacent ensemble.

Supervision indirecte

Def.: ENC-1 travaillant dans le secteur immédiat de ENC-2. Communication par radio ou téléphone toujours possible entre les groupes.

PERMIS
Aucune conditions spécifiques

NON PERMIS

PERMIS SI
- Indice de danger d'avalanche **considérable ou moindre** (ÉETA)
- ENC 2 répond aux pré-requis pour être en position de supervision

PERMIS SI
- Indice de danger d'avalanche **modéré ou moindre** (ÉETA)
- ENC-1 a été en supervision directe un minimum de 5 sorties dans le terrain en question
- Raisonnablement possible de maintenir une communication radio ou téléphone tout au long de l'itinéraire prévu.
- Aucuns indices raisonnables que le terrain ou le groupe présente des difficultés inhabituelles en terme de gestion des risques

NON PERMIS

Légende

- Nom du cours
- Détails des objectif
- Prérequis
- Durée et environnement du cours
- Visée du cours
- Champ de pratique

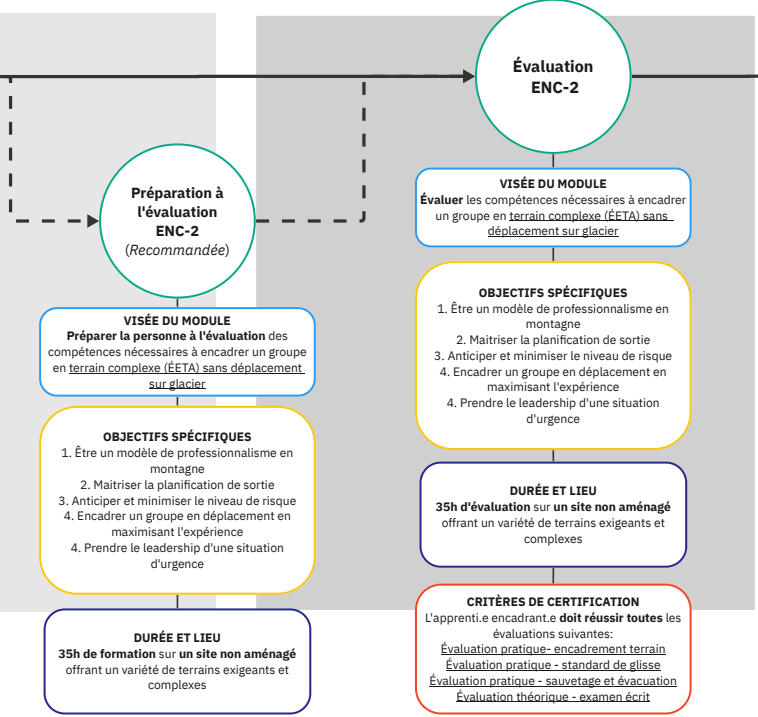
Brevet "Encadrement en ski de montagne niveau 2" (ENC-2)

Pratique professionnelle autonome

PUBLIC CIBLE
 Professionnel.le.s ayant une pratique établie et désirant la développer à un niveau supérieur (guide sénior, chef-guide, gestionnaire, etc.)

Pré-requis pour inscription

1. Brevet ENC 1 depuis 2 saisons ou équivalent
2. 30 sorties professionnelles documentées à titre d'ENC 1
3. Réussi le cours "Opérations avalanche niveau 1" de l'ACA
4. Certification de premiers soins valide (région éloignée 40h)
5. Compétences de glisse permettant l'encadrement sécuritaire d'un groupe en terrain complexe



Pratique professionnelle et maintien de compétence

CHAMP DE PRATIQUE

Une personne détenant le brevet ENC-2 peut encadrer un groupe dans les conditions suivantes:

- Encadrer dans un **Terrain coté complexe ou moindre** (ÉETA)
- Encadrer dans un terrain couvert par une **prévision du danger d'avalanche produit par un.e professionnel.le certifié.e ou sous un plan de sécurité avalanche approuvé par la FQME**
- **Aucun** déplacement sur glacier, arête de roche technique ou en terrain nécessitant l'usage de corde durant l'ascension
- Doit avoir un **plan de gestion des risques et un plan d'urgence approuvé** par un organisme reconnu (FQME, AEQ, etc.) et spécifique au terrain choisi.
- Maintenir un ratio maximum de **1:8** à l'intérieur de son groupe

MAINTIEN DE COMPÉTENCE

Afin de maintenir son brevet valide, une personne détenant la certification ENC-2 s'engage à respecter les critères suivants:

- Maintenir sa certification de premiers soins à jours et documenter un total de **12h de formation continue en premiers soins par année**.
- Encadrer l'équivalent de **20 jours de sorties professionnelles sur une période de 3 ans**.
- Documenter sa participation à l'équivalent de **32h de formation continue** pertinente à la pratique au **3 ans**, (excluant les heures de formation continue en premiers soins)

CRITÈRES POUR ÊTRE EN POSITION DE SUPERVISION

Une personne détenant le brevet ENC-2 peut superviser une personne détenant le brevet ENC-1 en terrain exigeant (ÉETA) lorsqu'elle répond aux critères suivants:

- Détient le brevet ENC-2 valide **depuis 1 an ou plus**
- A encadré de façon autonome un minimum **10 sorties professionnelles dans le terrain en question**